

CFF

À chantier hors normes, problèmes hors normes?

Concerne l'article «Aucun mégaprojet n'a vu son calendrier respecté» («24 heures» du 20 avril).

Monsieur Ducrot, patron des CFF, annonce que les mégachantiers, comme celui de Lausanne, mènent à des mégaretards et à des mégadépassements et qu'il faudra attendre 2035 pour voir la fin des travaux d'une première étape. S'ensuivra une deuxième, objectif 2070.

Ne peut-on faire tout d'un seul coup?

À titre d'exemple, une dépêche de l'ATS, le 16 février, reprise alors sur le site de «24 heures», donne un exemple de savoir-faire et de rapidité. La future nouvelle gare souterraine de notre capitale pour les Transports régionaux Berne-Soleure (RBS), commencée en 2017, n'aura que deux ans de retard sur les dix prévus, soit rien à l'échelle d'une génération. Elle coûtera 730 millions de francs au lieu de 614 millions, soit un peu moins de 20% de plus, on a vu pire.

Donc, quand on veut on peut. Si on recommence tout, juste maintenant à Lausanne où rien n'est vraiment commencé, on pourrait enfouir les quais qui manquent à l'air libre et qui y compliquent l'ensemble. Pas d'expropriations, géologie favorable aux tunnels, il n'y a pas à hésiter. Et comme ça, d'une pierre deux coups, on terminerait en 2035 déjà ce que nous attendrions sinon, selon M. Ducrot, jusqu'en 2070.

Emmanuel Guy Collomb, architecte urbaniste, Pully



Le chantier de la gare de Lausanne (ici en avril 2023) n'a pas

CEDH Et ceux punis pour avoir moins pollué?

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a récemment condamné la Suisse pour, selon elle, son engagement insuffisant ou sa lenteur dans la décarbonation de l'environnement, donnant ainsi raison à une partie plaignante composée d'ainées suisses.

Cette décision est-elle justifiée? La Suisse est-elle en retrait sur ce point par rapport à d'autres pays européens? Nos aînées ont-elles fait du tort à notre pays et surtout attisé la défiance à l'endroit des juges européens, apportant ainsi du grain à moudre aux europhobes? Voilà les questions que l'on entend le plus souvent.

Mais qu'aurait donc pensé la CEDH si elle avait eu vent de la décision du Grand Conseil vaudois tombée en décembre 2022: le GCV a en effet décidé de sanc-

tionner lourdement une vingtaine de milliers de propriétaires qui, depuis une quarantaine d'années, contribuent activement à cette décarbonation en se chauffant à l'électricité conformément aux suggestions, voire injonctions, des Vert(e)s et des pouvoirs publics de l'époque. Ces propriétaires vont, en effet, devoir transformer leur maison pour un coût pouvant atteindre les 120'000 francs afin de la doter d'un circuit de circulation d'eau pour passer à un autre mode de chauffage permettant d'abandonner leurs radiateurs électriques à résistances; et cela, quelques années avant d'abandonner leur maison promise à la démolition ou à de profondes transformations car, ici aussi, il s'agit d'ainés ou de seniors. Punis pour avoir moins pollué et contribué depuis des années à la transition énergétique; alors là, on ne traîne pas les pieds... puisqu'on marche sur la tête, et à reculons.

Jean-Pierre Rodieux, Commugny